



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pau, le 8 avril 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

– COVID-19 –

Des chèques-services financés par l'État pour permettre l'accès aux produits d'alimentation et d'hygiène pour les personnes sans domicile

Le ministère chargé de la Ville et du Logement appuyé par les services territoriaux de l'État lance un dispositif exceptionnel et subsidiaire de distribution de chèques services pour permettre aux personnes sans domicile et sans ressource, qui n'ont pas accès à une offre alimentaire et de première nécessité et qui vivent à la rue, dans des campements et des bidonvilles, à l'hôtel ou dans des structures d'hébergement, d'obtenir des produits d'alimentation et d'hygiène pendant la crise sanitaire.

Ce dispositif vient en complément des actions des collectivités locales et des associations, maraudes et distributions alimentaires, déjà en place qui restent indispensables. Dans les Pyrénées-Atlantiques, il bénéficiera à 244 personnes sans domicile.

La Direction départementale de la Cohésion sociale, en lien avec les associations OGFA, Atherbea, Croix-rouge d'Hendaye, les CCAS de Pau, d'Oloron-Sainte-Marie, Ciboure et Saint-Jean-de-Luz, les points d'accueil de jour d'Hendaye et de Bayonne, sera chargée de l'organisation et de la coordination de ce dispositif.

Ces chèques sont dédiés à l'achat de denrées alimentaires et de produits d'hygiène, pour un montant maximal de 7€ par jour/personne. Ces chèques peuvent être utilisés auprès de plus de 220 000 enseignes, sans limitation de montant ou de quantité. Ils seront utilisables durant la période de crise sanitaire.

Par ailleurs, ce dispositif vient compléter les mesures mises en place pour accompagner les personnes isolées, vulnérables ou sans domicile fixe.

À ce jour, les centres de confinement mis en place à Bayonne, Biarritz et Hendaye ont accueilli près de 65 SDF/jour. L'hôtel Eco-relais, réquisitionné, accueille actuellement 80 personnes. 3 personnes sur Oloron-Sainte-Marie sont hébergées spécifiquement sur cette période.

L'aide alimentaire se poursuit avec une mobilisation des associations que le Préfet des Pyrénées-Atlantiques tient à remercier pour leur engagement. Il remercie également l'action des collectivités qui ont mis à disposition leurs moyens aussi bien humains que matériels pour accompagner cette population fragile.

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques-
Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle
05 59 98 24 10 - 24 50 / pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr



@prefet64